

## Grève du 5 décembre : un service minimum d'accueil des élèves mis en place

• **Hôtel de ville**

18 avenue Maréchal Joffre

66380 Pia

☎ 04 68 63 28 07

Pia le 3 décembre 2019

Madame, Monsieur,

En raison d'une journée de grève, des perturbations sont à prévoir le jeudi 5 décembre 2019 dans les établissements scolaires. Disposant ce jour des informations nécessaires, la Mairie met en œuvre un service minimum pour accueillir les enfants dont les parents travaillent.

Pendant les accueils de loisirs aucune perturbation n'est à prévoir :

l'accueil de votre enfant inscrit au préalable se fera comme à la normale de 7h30 à 9h, de 11h45 à 13h45 et de 16h45 à 18h30.

Pendant le temps d'école :

si l'enseignant de votre enfant se déclare gréviste, vous pouvez l'inscrire auprès de nos accueils de loisirs qui assurent le service minimum le 5 décembre. **Nos agents communaux l'accueilleront aux heures habituelles de l'école fréquentée.** Attention : pour avoir recours à ce service minimum d'accueil vous devez remplir le document au verso de cette lettre et le retourner le 5 décembre. L'accueil se fera dans l'école fréquentée par votre enfant.

Pendant la cantine

Aux écoles Marie Curie et Torcatis. :

Le service de restauration scolaire ne sera pas maintenu – les enfants habituellement inscrits à la cantine pourront être accueillis avec un repas froid fourni par les parents.

Aux écoles Mitterrand maternelle et élémentaire :

\* les enfants inscrits ce jeudi 5 décembre à la cantine et ayant un professeur gréviste devront venir à l'école avec un repas froid.

\* **les enfants inscrits à la cantine ce jeudi 5 décembre et ayant un professeur présent auront leur repas servi à la cantine.**

**A noter :** Pour les enfants ayant un professeur gréviste : les repas réservés ce jour seront remboursés automatiquement sans en faire la demande. Il est demandé aux parents de prévoir un panier repas pour le midi.

Toutefois, nous vous demandons, dans la mesure de vos possibilités, de trouver une solution alternative à la garde de vos enfants.

Merci de votre compréhension.



Michel Maffre  
Maire de Pia

---

**NB : autorisation parentale pour le service minimum d'accueil à remplir au verso**

---





**AUTORISATION PARENTALE POUR LE SERVICE D'ACCUEIL DU.....**

Je soussigné(e).....

Responsable légal(e) de l'enfant.....

né(e) le..... scolarisé(e) à.....

Adresse.....

Code postal/Ville.....

Tél. fixe.....Tél. portable.....

- autorise l'organisateur du lieu d'accueil à diriger mon enfant vers les services de santé compétents, dès lors que son état de santé le justifie,
- décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol d'objets personnels de valeur,
- autorise M. ou Mme..... à prendre en charge mon enfant le soir au site d'accueil,
- déclare avoir pris connaissance des modalités d'organisation de l'accueil et notamment de la nécessité de fournir un pique-nique à mon enfant et un goûter, si besoin, pour l'après-midi,
- déclare avoir pris connaissance que les aliments ne pouvant être stockés au froid, il est recommandé de fournir des produits se conservant facilement.

---

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT**

Votre enfant est-il soumis à une prescription médicale particulière ?

Non

Oui  Dans ce cas, fournir une photocopie de l'ordonnance du médecin traitant

En cas d'allergie, d'asthme... fournir le protocole d'accueil individualisé et la trousse d'urgence

---

**A PIA, LE ..... SIGNATURE .....**

**NB :** Si vous avez plusieurs enfants scolarisés dans les écoles publiques Pianencques, merci de bien vouloir remettre un document par enfant.